



Mon ex copain veut ma fille

Par **meI57200**, le **07/02/2008** à **18:53**

bonjour

je me permet de vous ecrire car j'ai un sujet actuellement qui me tient a coeur

je suis une jeune fille de 17 ans bientôt 18 ans j'ai une fille de 21mois, je me suis separer du papa de ma fille car apres plusieurs disputes violente autant verbal que le reste, et la derniere en date : ma fille hurlais et tremblais qui ma fait prendre concience de mon erreur de rester avec lui, je suis toujours chez mes parents qui m'accepte volontier,

voila donc etant gentille j'accepte de le laisser voir la petite quand il veut mais il veut absolument enmener la petite chez lui je suis terroriser a cette idée car il es violent et consome de la drogue et de l'alcol malgré ses 20 ans, il ne travail pas et ete dja incarcerer 2 fois, il a reconnu ma fille a la mairie, me volant mon livrer de famille alors que je m'y suis oposer mais elle a mon nom,

vous savez tout : dite moi si il a le droit de l'emner chez lui et sous quelle conditions, il me menace d'aller au tribunal pour avoir la garde de la petite le week end, la petite ne veux rien savoir de lui, elle lui dit malgré, son jeune age quelle a peur, il s'en ai jamais occuper, biberon ou couche, etc...

merci si vous pouvez me repondre positivement merci beaucoup

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008** à **20:06**

Bonjour.

Je vous conseille de refuser et de confier l'affaire à un juge aux affaires familiales..

N'importe comment, je pense que vous êtes dans une situation bloquée qui nécessitera une décision de justice.

Par **mel57200**, le **08/02/2008** à **08:35**

bonjour merci de m'avoir répondu,,, j'ai vraiment tres peur a l'idée qu'il l'ai et qu'il lui fasse du mal,, et j'ai peur qu'au tribunal on lui accorde le droit de l'avoir chez lui,,, il vit tjr chez sa mere une psychopate qui hurle toute la journée,, et lui qui n'a aucun respect pour elle,, jusqu'a lui cracher au visage en l'insultant ,, ce n'est pas ce que j'espere de mieux pour ma fille croyez moi,, pour l'instant je gere la situation,,, comme je peux,, vous pensez qu'il pourrai gagner au tribunal??? en sachant tt sa expliquez moi svp un grand merci a vous encore bonne journée

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **02:55**

Déjà, il n'avait pas besoin de votre autorisation pour reconnaître l'enfant, vous ne pouvez pas lui reprocher ça.

Prenez un avocat en demandant l'aide juridictionnelle (vous êtes mineure, vous y avez droit) parce qu'il ne suffit pas de votre parole, il faudra des arguments plus convaincant pour empêcher un père de voir son enfant.

Par **Marion2**, le **17/03/2011** à **09:17**

mel est majeure maintenant, son message date de 2008.